



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR
L'ORGANISATION DE 4 CONFÉRENCES
SENIORS EN 2019**

**DÉCISION N° AU-19-042
EN DATE DU 17 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ ;

CONSIDÉRANT que l'association Santé Avenir Paris Est, représentée par le Docteur Albert SERVADIO, Président, dont le siège est situé (Chez Docteur Albert SERVADIO) 37, avenue de Saint-Mandé 75012 Paris, s'engage à assurer, pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de 4 conférences thématiques dans l'année 2019 les jeudis 7 mars, 13 juin, 3 octobre et 28 novembre 2019 pour une dépense totale de 1 200 € (mille deux-cents euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association Santé Avenir Paris Est, représentée par le Docteur Albert SERVADIO, Président, dont le siège est situé (Chez Docteur Albert SERVADIO) 37, avenue de Saint-Mandé 75012 Paris qui s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de 4 conférences thématiques dans l'année 2019 les jeudis 7 mars, 13 juin, 3 octobre et 28 novembre 2019 pour une dépense totale de 1 200 € (mille deux-cents euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190117-lmc1H6000H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/01/2019 Date de Publication : 17/01/2019
